

# Agreste Pays de la Loire



Mars 2018 - Edition du 01/03/2018

## 2006-2015 : ralentissement de la dynamique d'artificialisation en fin de période

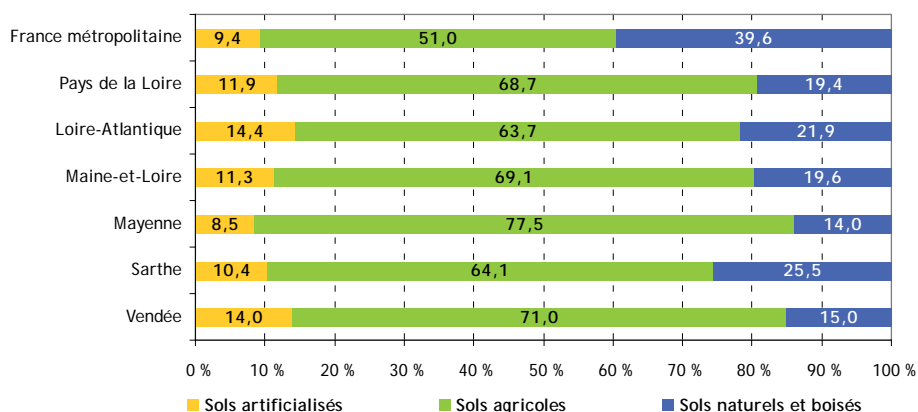
Après une forte dynamique d'artificialisation au cours des années 2006-2009, les Pays de la Loire, plus artificialisés que l'échelon national, affichent par la suite un ralentissement du rythme de consommation des sols agricoles, tout du moins dans certains territoires. Localement, les espaces naturels sont également mis à contribution pour répondre aux demandes de foncier pour l'artificialisation. Des dynamiques départementales se dessinent.

### Plus de 51 000 ha de sols agricoles ont été consommés par l'artificialisation en neuf ans

La consommation de sols agricoles et naturels soulève de nombreuses interrogations et débats. En effet, les enjeux sont nombreux, parfois contradictoires et irréversibles : autosuffisance et indépendance alimentaire, développement économique, fragmentation et mitage du territoire, cadre de vie et paysages, imperméabilisation, érosion, lutte contre le réchauffement climatique ... En France, l'intérêt que l'on porte au foncier, sous l'angle de la consommation d'espace, est finalement assez récent. L'arsenal législatif s'est densifié, notamment depuis le début des années 2000. Des outils ont progressivement été mis en place ou renforcés (\*).

Au cours de la période récente allant de 2006 à 2015, les sols occupés par l'agriculture régionale régressent d'environ 51 200 ha, soit une diminution moyenne annuelle de l'ordre de 5 700 ha (tableau 1 et figure 2). Il faut toutefois nuancer cette évolution globale en scindant la période étudiée. En effet, la perte régionale de sols agricoles est évaluée à près de 9 400 ha/an de 2006 à 2009 mais semble ralentir depuis (3 900 ha/an de 2009 à 2015). Ce ralentissement est observé dans tous les départements de la région, à l'exception de la Mayenne. Au final, de 2006 à 2015, les départements du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Vendée enregistrent une régression des sols agricoles comprise entre 1 200 et 1 600 ha/an, sachant que dans le Maine-et-Loire et en Sarthe, une partie des sols agricoles consommés sert à consolider les espaces naturels et boisés (tableau 1). En revanche, en Vendée, l'artificialisation sollicite non seulement les sols agricoles mais aussi les espaces naturels. Quant à eux, les départements de la Loire-Atlantique et de la Mayenne affichent des rythmes moyens annuels

Figure 1 - Part en 2015 des principales occupations des territoires (%)



Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas

### Un territoire régional occupé à 69 % par l'agriculture avec des particularités départementales

En 2015, près de 70 % du territoire régional et seulement la moitié du territoire national sont occupés par l'agriculture (figure 1). Cette forte présence de l'agriculture au sein du territoire des Pays de la Loire est à mettre en relation avec la place assez limitée des espaces naturels et boisés (moins de 20 % du territoire régional contre près de 40 % en France métropolitaine), une topographie globalement peu contraignante, des caractéristiques pédoclimatiques plutôt favorables. Des différences départementales apparaissent. La Sarthe se distingue par une place conséquente des espaces boisés et naturels (un quart de son territoire). Les zones humides sont assez fréquentes en Loire-Atlantique qui par ailleurs apparaît comme le département le plus artificialisé. L'occupation agricole du territoire est plus accentuée dans les départements de la Mayenne (77,5 %), département le moins artificialisé, et de la Vendée (71 %) qui, en revanche, connaît une dynamique d'artificialisation soutenue. Le Maine-et-Loire affiche un profil très proche du profil moyen régional à savoir près de 20 % d'espaces naturels et boisés, 69 % de sols agricoles et 11-12 % de sols artificialisés.

inférieurs, de l'ordre de 700-750 ha/an sachant que les espaces naturels sont également sollicités en Loire-Atlantique.

En prenant plus de recul, il ressort que la surface agricole utile (SAU) des Pays de la

Loire, proche de 2,23 millions d'hectares en 2015, a régressé de près 87 000 ha en 15 ans (2000 à 2015) qui s'ajoutent aux 112 500 ha cédés au cours de la quinzaine d'années précédente (1985-2000) soit de l'ordre de 200 000 ha en trente ans. Ces

(\* voir en p. 6)

# Agreste Pays de la Loire

chiffres, ainsi que ceux du *tableau 2* (rythmes moyens annuels), incitent à penser que la consommation de sols agricoles diminue entre les 2 périodes comparées. Une analyse plus fine montre qu'au cours de la période 1985-2000 les sols agricoles ne servent pas seulement à répondre aux besoins de l'artificialisation mais alimentent également, de façon significative, la progression de certains espaces naturels et boisés avec, pour une partie d'entre eux, un retour possible à l'agriculture. Au cours de la période 2000-2015, la dynamique foncière a clairement évolué vers plus d'irréversibilité : les sols agricoles consommés sont, en flux nets, avant tout destinés à l'artificialisation, et localement les espaces naturels et boisés sont, de façon complémentaire, mis à contribution. Cette plus grande sollicitation des espaces naturels au cours de la période récente traduit aussi la pression exercée par l'artificialisation sur le foncier régional.

Enfin, précisons que de façon concomitante à ces flux fonciers, le contexte so-

Tableau 1 - Évolution des superficies par type d'occupation de 2006 à 2015

	Sols artificialisés (ha)		Sols agricoles (ha)		Sols naturels et boisés (ha)	
	de 2006 à 2015	Rythme annuel (ha/an)	de 2006 à 2015	Rythme annuel (ha/an)	de 2006 à 2015	Rythme annuel (ha/an)
Pays de la Loire	51 676	5 742	- 51 169	- 5 685	- 507	- 56
Loire- Atlantique	9 982	1 109	- 6 171	- 686	- 3 811	- 423
Maine- et- Loire	7 593	844	- 14 126	- 1 570	6 533	726
Mayenne	6 915	768	- 6 733	- 748	- 182	- 20
Sarthe	10 645	1 183	- 13 352	- 1 484	2 706	301
Vendée	16 541	1 838	- 10 787	- 1 199	- 5 753	- 639

Source : Agreste -Enquête Teruti-Lucas

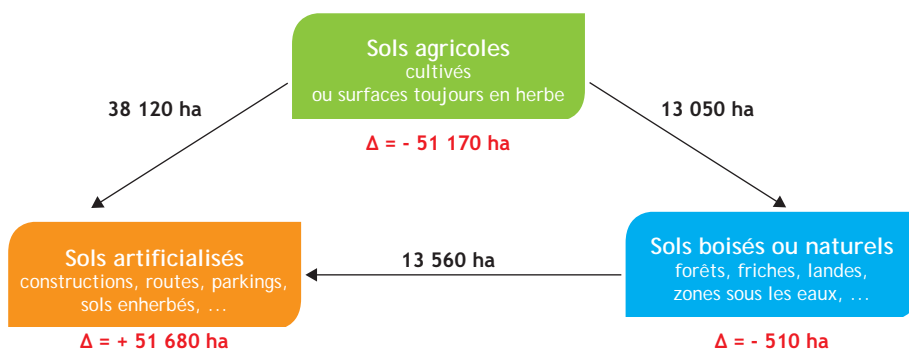
cio-économique agricole a profondément évolué ainsi que les paysages agricoles et ruraux. Les exploitations agricoles sont moins nombreuses, plus mécanisées et disposent souvent d'un parcellaire de plus grande taille. Ces évolutions se traduisent également par une moindre den-

sité du réseau bocager, une régression des prairies et des principaux cheptels d'herbivores, des cultures permanentes moins présentes (arboriculture et vigne notamment) alors que certaines cultures annuelles sont en progression : blés, orges, colza ...

## Un taux régional d'artificialisation élevé, qui gagne près de 0,18 point par an entre 2006 et 2015

La région Pays de la Loire constitue la 4<sup>e</sup> région la plus artificialisée de la France métropolitaine (nomenclature 2016), après les régions Ile-de-France, Bretagne, Hauts de France, et la sixième région selon l'ancienne nomenclature régionale. En effet, les Pays-de-la-Loire affichent en 2015 un taux d'artificialisation de 11,9 %, à comparer aux 9,4 % de l'échelon national. La région artificialise donc son territoire plus fortement (*figure 1*) mais aussi plus rapidement que ne le fait le territoire national dans son ensemble (*figure 3*). Ainsi, en neuf ans (2006-2015), le taux d'artificialisation régional progresse de 1,6 point (de 10,3 à

Figure 2 - Les sols agricoles des Pays de la Loire régressent de plus de 50 000 ha de 2006 à 2015 (flux nets)



Source : Agreste - enquête TERUTI-LUCAS

Tableau 2 - Évolution moyenne annuelle des surfaces de 1985 à 2015

	Surface totale (ha)	Evolution moyenne annuelle (en ha)					
		de 1985 à 2000			de 2000 à 2015		
		Sols artificialisés	Sols agricoles	Sols naturels et boisés	Sols artificialisés	Sols agricoles	Sols naturels et boisés
France métropolitaine	54 919 246	59 950	- 71 230	11 280	62 781	- 62 116	- 665
Pays-de-la-Loire	3 240 386	5 110	- 7 496	2 386	5 836	- 5 778	- 58
Loire-Atlantique	695 651	1 413	- 2 061	648	1 075	- 1 006	- 69
Maine-et-Loire	723 272	678	- 1 258	580	1 254	- 1 677	423
Mayenne	521 344	547	- 662	116	646	- 700	54
Sarthe	624 468	1 010	- 1 555	545	931	- 1 063	132
Vendée	675 651	1 463	- 1 959	496	1 929	- 1 332	- 598

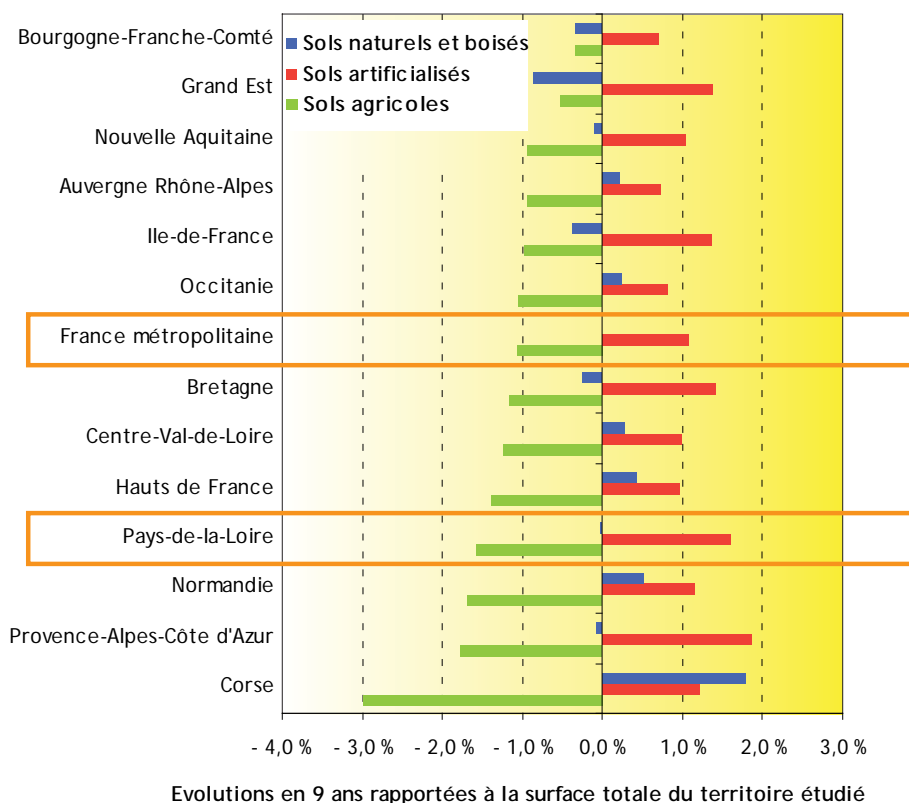
Source : Agreste -Enquêtes Teruti (séries raccordées) puis Teruti-Lucas

11,9 %) alors que l'échelon national affiche + 1,1 point (de 8,3 à 9,4 %). Pour les deux périodes comparées (1985-2000 et 2000-2015), les rythmes départementaux et régional s'avèrent généralement plus soutenus qu'au niveau national (*tableau 3*), en particulier lors de la période récente.

De 2006 à 2015, les sols nouvellement artificialisés représentent environ 51 700 ha, soit une augmentation moyenne annuelle de l'ordre de 5 750 ha au cours de la période (*figure 2*). Après une dynamique d'artificialisation soutenue en début de période (8 150 ha / an de 2006 à 2009), le territoire des Pays de la Loire affiche par la suite un rythme un peu plus réduit, voisin de 4 500 ha / an de 2009 à 2015. Avec l'accroissement de l'artificialisation, le taux d'imperméabilisation des sols régionaux (sols recouverts + sols bâtis) augmente également. Il atteint désormais près de 8 % en moyenne en 2015 (d'environ 6 % en Mayenne et en Sarthe à 9,7 % en Loire-Atlantique) contre seulement 6,2 % pour la France métropolitaine (*tableau 4*).

A elles seules, les surfaces liées à l'habitat (y compris les surfaces associées : pelouses, jardins, sols revêtus) représentent environ 50 % des surfaces artificialisées régionales totales (*tableaux 5 et 5 bis*). Les départements de la Loire-Atlantique et de la Sarthe (près de 57 %) et de la Mayenne (40 %) s'écartent un peu de ce chiffre. L'habitat régional est majoritairement individuel (plus de sept lo-

Figure 3 - Évolutions des principaux postes d'occupation du territoire entre 2006 et 2015 (en %)



Source : Agreste -Enquête Teruti-Lucas

gements sur dix selon la source DGFIP Filocom). Les routes et les autoroutes représentent, elles, de 20 à 25 % des surfaces artificialisées des départements de la région. Les autres surfaces artifi-

cialisées sont liées à diverses activités socio-économiques (bâtiments agricoles, commerces, services, industries, sports et loisirs, autres).

### Des dynamiques départementales différentes au sein de la région

La progression régionale des surfaces artificialisées (de + 1,7 % en rythme moyen annuel de 2006 à 2015) dépasse nettement le dynamisme démographique régional observé au cours de la même période (près de + 0,9 %). Le ratio « taux de croissance des surfaces artificialisées / taux de croissance de la population » est donc proche de 2 pour la région au cours de la période 2006-2015. D'après la définition de l'Agence européenne pour l'environnement, il y a étalement urbain lorsque la surface urbanisée d'un territoire croît plus rapidement que sa population (ratio > 1). Le croisement des sources Teruti-Lucas et Insee (populations municipales légales) montre que seul le département de la Loire-Atlantique affiche un ratio proche de 1, plus vertueux donc que l'échelon régional. En effet, les Pays de la Loire connaissent ce phénomène d'étalement urbain dans une majorité des territoires. C'est en Mayenne et en Sarthe que ce phénomène semble le plus marqué au cours de la période récente

Tableau 3 - Les taux d'artificialisation et leur évolution

	Taux d'artificialisation (%)			Augmentation du taux d'artificialisation (en points)	
	1985	2000	2015	de 1985 à 2000	de 2000 à 2015
France métropolitaine	6,0	7,7	9,4	1,7	1,7
Pays-de-la-Loire	6,8	9,2	11,9	2,4	2,7
Loire-Atlantique	9,0	12,1	14,4	3,1	2,3
Maine-et-Loire	7,3	8,7	11,3	1,4	2,6
Mayenne	5,0	6,6	8,5	1,6	1,9
Sarthe	5,7	8,1	10,4	2,4	2,3
Vendée	6,5	9,7	14,0	3,2	4,3

Source : Agreste -Enquête Teruti-Lucas

2006-2015 avec des ratios de l'ordre de 6 à 7. Ces deux départements, les moins artificialisés et les moins peuplés de la région, ont en commun d'avoir, pour la période considérée, de faibles évolutions de population au regard de l'augmenta-

tion de leurs surfaces artificialisées (effet ligne LGV notamment ...). La Vendée et le Maine-et-Loire affichent pendant ce laps de temps des ratios proches de 1,8. Rapportées aux populations municipales légales (RP INSEE), les surfaces

artificialisées représentent, en 2015, environ 1 035 m<sup>2</sup>/habitant dans la région contre 800 à l'échelon national (*tableau 4*). Les disparités départementales sont réelles : de 735 m<sup>2</sup>/habitant en Loire-Atlantique à plus de 1 400 m<sup>2</sup>/hab. en Vendée et en Mayenne, en passant par environ 1 010 m<sup>2</sup> en Maine-et-Loire et 1 140 m<sup>2</sup> en Sarthe. Des analyses géographiques plus fines, mais avec des sources d'étude différentes, ont été réalisées grâce notamment aux fichiers fonciers de la DGFIP (source MAJIC, cf. notamment les travaux de la DREAL et du CEREMA). Les limites méthodologiques de l'enquête Teruti-Lucas ne permettent pas de telles approches infra-départementales.

Les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, caractérisés par des

taux d'artificialisation élevés, par un poids conséquent des résidences secondaires (notamment sur le littoral), par des soldes migratoires nettement positifs et par une dynamique d'artificialisation plus précoce, sont désormais amenés à solliciter l'ensemble des « ressources foncières » et pas uniquement le foncier agricole (*tableaux 1 et 2*). Avec quelques années de décalage, le fonctionnement foncier observé en Maine-et-Loire, en Sarthe et plus récemment en Mayenne tend à reproduire ce qui a été observé plus tôt en Loire-Atlantique et en Vendée.

Des travaux complémentaires restent à accomplir pour apprécier les potentialités agronomiques des sols menacés par l'artificialisation. Il conviendra de s'inté-

resser aux aspects texture, profondeur, charge en éléments grossiers, fonctionnement et réserve hydrique. Une forte réserve utile traduit la capacité d'un sol à stocker l'eau nécessaire à une bonne alimentation hydrique des cultures sans nécessairement avoir recours à l'irrigation.

L'évaluation de la perte de potentialités agronomiques apparaît, de plus en plus, comme l'une des étapes nécessaires avant toute prise de décision relative à l'usage des sols. En effet, le foncier est non seulement à la base de notre indépendance alimentaire mais il constitue également l'un des principaux moyens de lutte contre le réchauffement climatique (stockage de CO<sub>2</sub>) ■

## L'utilisation fonctionnelle du territoire (les usages)

Lors de la réalisation pratique de l'enquête Teruti-Lucas, il est demandé aux enquêteurs d'attribuer à chaque point observé un code d'occupation (ex. sol nu, surface revêtue, surface enherbée, construction, blé, haie ...) et un code d'usage (agriculture, industrie, service, loisirs, habitat, sport ...).

En 2015, sous l'angle des usages du territoire, les tableaux 5 et 5 bis confirment l'importance spatiale de l'agriculture dans les différents départements de la région mais aussi le poids de l'habitat et des activités socio-économiques non agricoles, en particulier dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Tableau 5 - Occupations et usages du territoire des Pays de la Loire en 2015

Usages	Occupations			Total
	Sols artificialisés	Sols agricoles	Sols naturels ou boisés	
Agriculture	1,4 %	68,1 %	3,0 %	72,5 %
Sylviculture	0,0 %	0,0 %	11,4 %	11,4 %
Habitat	5,1 %	0,5 %	0,6 %	6,1 %
Réseaux routiers	2,7 %	0,0 %	0,1 %	2,8 %
Autres activités socio-économiques (*)	2,7 %	0,1 %	2,3 %	5,0 %
Autres usages (**)	0,0 %	0,1 %	2,0 %	2,1 %
<b>Total</b>	<b>11,9 %</b>	<b>68,7 %</b>	<b>19,4 %</b>	<b>100,0 %</b>

(\*) activités industrielles, services, sports et loisirs, protection de la nature, réseaux non routiers

(\*\*) zones humides, sans usage ou usage indéterminé

Source : Agreste - enquête TERUTI-LUCAS

Tableau 5 bis - Les usages des territoires en 2015

	Agriculture	Sylviculture	Habitat	Réseaux routiers	Autres activités socio-économiques (*)	Autres usages (**)	Total
France métropolitaine 2015	53,9 %	24,8 %	4,5 %	2,3 %	4,9 %	9,7 %	100 %
Pays de la Loire 2015	72,5 %	11,4 %	6,1 %	2,8 %	5,0 %	2,1 %	100 %
Loire-Atlantique	67,8 %	9,6 %	8,2 %	2,9 %	8,8 %	2,7 %	100 %
Maine-et-Loire	72,0 %	13,3 %	5,6 %	2,9 %	3,7 %	2,5 %	100 %
Mayenne	82,2 %	7,8 %	3,4 %	2,4 %	3,4 %	0,8 %	100 %
Sarthe	66,9 %	19,4 %	5,9 %	2,5 %	3,8 %	1,5 %	100 %
Vendée	75,7 %	6,7 %	7,0 %	3,0 %	5,0 %	2,6 %	100 %

(\*) activités industrielles, services, sports et loisirs, protection de la nature, réseaux non routiers

(\*\*) zones humides, sans usage ou usage indéterminé

Source : Agreste - enquête TERUTI-LUCAS

Tableau 4 - Principaux indicateurs et données des territoires étudiés

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays-de-la-Loire	France métropolitaine
Surface totale du territoire (ha)	695 651	723 272	521 344	624 468	675 651	3 240 386	54 919 246
Surfaces artificialisées 2006 (ha)	90 201	74 164	37 304	54 129	78 029	333 826	4 568 478
Surfaces artificialisées 2009 (ha)	94 193	79 108	39 487	60 083	85 400	358 272	4 829 576
Surfaces artificialisées 2015 (ha)	100 182	81 757	44 219	64 774	94 570	385 502	5 160 296
Evolution 2015/2006 (ha)	9 982	7 593	6 915	10 645	16 541	51 676	591 818
Surfaces agricoles 2006 (ha)	449 551	513 848	410 706	413 546	490 287	2 277 938	28 591 149
Surfaces agricoles 2009 (ha)	445 376	503 606	408 705	407 231	484 894	2 249 811	28 309 931
Surfaces agricoles 2015 (ha)	443 380	499 721	403 973	400 194	479 500	2 226 769	27 999 258
Evolution 2015/2006 (ha)	-6 171	-14 126	-6 733	-13 352	-10 787	-51 169	-591 891
Surfaces naturelles et boisées 2006 (ha)	155 900	135 260	73 334	156 794	107 335	628 622	21 759 618
Surfaces naturelles et boisées 2009 (ha)	156 081	140 558	73 152	157 155	105 357	632 302	21 779 739
Surfaces naturelles et boisées 2015 (ha)	152 089	141 794	73 152	159 500	101 581	628 116	21 759 692
Evolution 2015/2006 (ha)	-3 811	6 533	-182	2 706	-5 753	-507	74
Taux d'artificialisation 2006 (%)	13,0	10,3	7,2	8,7	11,5	10,3	8,3
Taux d'artificialisation 2009 (%)	13,5	10,9	7,6	9,6	12,6	11,1	8,8
Taux d'artificialisation 2015 (%)	14,4	11,3	8,5	10,4	14,0	11,9	9,4
Evolution 2015/2006 (nombre de points)	1,4	1,0	1,3	1,7	2,4	1,6	1,1
Taux d'imperméabilisation 2006 (%)	8,6	6,7	5,0	5,1	7,6	6,7	5,3
Taux d'imperméabilisation 2009 (%)	9,1	7,2	5,3	5,7	8,4	7,3	5,7
Taux d'imperméabilisation 2015 (%)	9,7	7,8	6,1	6	9,3	7,9	6,2
Evolution 2015/2006 (nombre de points)	1,1	1,1	1,1	0,9	1,7	1,2	0,9
Populations municipales 2006 (habitants)	1 234 085	766 659	299 000	553 484	597 185	3 450 413	61 399 733
Populations municipales 2015 (habitants)	1 365 227	810 186	307 940	568 445	666 714	3 718 512	64 300 821
Evolution 2015/2006	131 142	43 527	8 940	14 961	69 529	268 099	2 901 088
Surfaces artificialisées 2006 en m <sup>2</sup> /habitant	731	967	1 248	978	1 307	967	744
Surfaces artificialisées 2015 en m <sup>2</sup> /habitant	734	1 009	1 436	1 140	1 418	1 037	803
Surfaces consacrées à l'habitat en 2006 (ha)	54 084	36 199	13 830	29 049	43 689	176 851	2 211 992
Surfaces consacrées à l'habitat en 2015 (ha)	56 806	40 260	17 651	36 627	47 465	198 810	2 486 427
Surfaces consacrées à l'habitat en 2006 (en m <sup>2</sup> /habitant)	438	472	463	525	732	513	360
Surfaces consacrées à l'habitat en 2015 (en m <sup>2</sup> /habitant)	416	497	573	644	712	535	387

Source : Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas et INSEE - RP

## Méthodologie

La présente étude s'appuie sur l'enquête annuelle TERUTI-LUCAS qui a succédé depuis 2005 à l'enquête TERUTI pour une meilleure cohérence avec les enquêtes européennes. Cette enquête est réalisée de manière continue par les services statistiques du ministère chargé de l'agriculture (SSP-SRISE). Il s'agit d'une enquête réalisée par sondage aréolaire à deux niveaux de tirage : les segments qui eux-mêmes comprennent un ensemble de points espacés de 300 mètres. Lors de la réalisation pratique de cette enquête, il est demandé aux enquêteurs d'attribuer à chaque point observé un code d'occupation (ex. sol nu, voie de circulation, surface enherbée, construction, blé ...) et un code d'usage (élevage, industrie, service, loisirs, habitat, sport ...). Pour la région Pays de la Loire, 18 000 points environ sont enquêtés depuis 2005 pour représenter les 3 240 400 ha régionaux. Les observations réalisées sur un point sont donc extrapolées à une surface de 180 hectares environ. Le passage de « TERUTI » à « TERUTI-LUCAS » en 2005 a engendré une modification de la localisation des points échantillonnés. Ces points sont désormais géo-référencés. La nomenclature synthétique d'occupation (NNPHYS) a par ailleurs été enrichie. Ces évolutions ont généré une rupture de série qui rend délicates les comparaisons entre périodes. Depuis 2005, l'enquête n'a pas connu de modifications majeures, sauf l'utilisation, depuis 2012, des informations surfaciques des demandeurs d'aides PAC pour renseigner les points situés en sols agricoles.

Comme toute enquête statistique par échantillonnage et extrapolation, l'enquête TERUTI-LUCAS peut, sans précautions, présenter des biais dans l'interprétation des résultats. Compte-tenu du concept même de cette enquête, l'analyse peut difficilement être réalisée à une échelle infra-départementale, en particulier si l'on souhaite une étude détaillée des différents postes de la nomenclature. Le niveau de précision observé devient insuffisant.

C'est pourquoi la nomenclature d'occupation retenue pour la présente étude s'articule autour des trois postes agrégés suivants :

- les sols agricoles, composés de terres arables (céréales, oléoprotéagineux, prairies temporaires, légumes ...) et de cultures permanentes dont la vigne, les vergers, les pépinières et les surfaces toujours en herbe (STH) ;
- les surfaces occupées par l'artificialisation du territoire qui comprennent les constructions dont l'habitat mais aussi, les serres, les sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings, chemins ...), les sols artificialisés nus ou enherbés (pelouses ...) ;
- les espaces naturels qui comprennent d'une part les sols « boisés » (eux-mêmes composés des forêts, des peupleraies, des bosquets, des haies et des alignements d'arbres) et d'autre part les autres espaces naturels (qui regroupent les landes et friches, les sols naturels nus ou enherbés, les eaux intérieures, les zones humides ...).

(\*) En effet, depuis le début des années 2000, plusieurs lois ont été votées pour demander aux différents acteurs concernés de veiller à la préservation des espaces agricoles et naturels (loi SRU, lois Grenelle I et II, loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, loi ALUR, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ...). Parallèlement, aux côtés des outils de planification urbaine (PLU, PLUi, SCOT, DTA ...) se sont progressivement mis en place, les commissions départementales (CDCEA devenues CDPENAF) et l'observatoire national de la consommation des espaces agricoles (ONCEA devenu ONENAF). Un plan régional de l'agriculture durable (PRAD) a également été approuvé dans les Pays de la Loire en 2012.

Pour en savoir plus :

Consulter le site de la DRAAF Pays-de-la Loire :

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Occupation-du-territoire>

Consulter le site AGRESTE :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/>

Consulter le site de la DREAL des Pays de la Loire, notamment :

[http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/publication\\_conso-espace-pdl\\_etat-lieu\\_2017-11\\_web.pdf](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/publication_conso-espace-pdl_etat-lieu_2017-11_web.pdf)

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/gestion-econome-et-consommation-de-l-espace-r604.html>

## Agreste : la statistique agricole



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information  
statistique et économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2  
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : [srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site internet : [www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Yvan Lobjoit  
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry  
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard  
Rédaction : Bernard Robert  
Composition : Bénédicte Guy  
Impression : SRISE à NANTES  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1956 - 7499  
Prix : 2,50 €